

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [manon coutu](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1507abf315d90e49a9d86fe8>

Date d'obtention : 2020-11-23 22:40:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rencontre des individus concernés ou informé, suivre s'assurer que je fais face a une problematique de sextage. bien suivre les étapes a suivre dans la trousse sexto

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je dois m'assurer de la sécurité et l'intergrité de la personne . et ne JAMAIS regarder les photos, images ou vidéo.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

S'assurer que je fais l'intervention dans les meilleurs délais . (Réalité scolaire).

Je me questionne a savoir a quel moment je dois informer les parents?